

---

# Fiches

---

Qualité de vie



## Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Sur les sites Internet de l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 5.1 Logement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, on compte 35,4 millions de logements en France, soit 0,9 % de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (82,4 %). Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels**, en diminution dans les années 2000, se stabilise depuis 2012 et atteint 9,4 % en 2016 (contre 9,9 % en 2000). Celui des **logements vacants** tend à remonter depuis 2009 (8,3 % en 2016 contre 6,9 % en 2009). Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,3 %).

La part de ménages métropolitains propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2006, passant de 55,6 % à 57,1 %. Depuis, elle s'accroît à un rythme moins soutenu et se stabilise à 57,9 % en 2016. Près de deux propriétaires sur trois n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour leur logement ; les 35 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt. Depuis 15 ans, la part des locataires est stable. Au sein du parc locatif, la proportion de logements du secteur libre augmente légèrement.

En 2014, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposaient de l'eau chaude, de WC intérieur et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement depuis 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le logement, 15 % des logements ne disposaient pas

de ce confort de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2014, 1,3 million de logements (soit 4,5 %) ne disposaient pas du chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24,4 %) étaient considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 8 % des logements étaient jugés trop sombres tandis que 12,6 % présentaient des fuites dans la toiture, avaient des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

De façon plus générale, en 2014, plus de la moitié des ménages indiquaient n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant. Près de 30 % des ménages indiquaient connaître une seule difficulté tandis que 19 % en déclaraient deux ou plus.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m<sup>2</sup> depuis le début des années 2000, contre 77 m<sup>2</sup> en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7. ■

### Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non à la vente ou à la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement collectif est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

### Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement fin 2013. Premiers résultats de l'enquête logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 – Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 – Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6.*

## 1. Répartition des logements

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de logements (en milliers)</b>	<b>29 613</b>	<b>30 664</b>	<b>31 776</b>	<b>32 943</b>	<b>34 038</b>	<b>34 415</b>	<b>34 773</b>	<b>35 098</b>	<b>35 425</b>
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,1	82,9	82,7	82,5	82,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,6	7,8	7,9	8,1	8,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,5	56,4	56,4	56,3	56,3
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,5	43,6	43,6	43,7	43,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France.

Source : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1<sup>er</sup> janvier.

## 2. Statut d'occupation du parc de résidences principales

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Propriétaires</b>	<b>55,6</b>	<b>56,4</b>	<b>57,1</b>	<b>57,5</b>	<b>57,8</b>	<b>57,9</b>	<b>57,9</b>	<b>57,9</b>	<b>57,9</b>
Sans charges de remboursement	34,1	35,6	37,4	37,7	37,9	37,9	37,9	37,8	37,8
Accédants	21,5	20,8	19,8	19,9	20,0	20,0	20,0	20,1	20,1
<b>Locataires</b>	<b>39,8</b>	<b>39,5</b>	<b>39,2</b>	<b>39,3</b>	<b>39,5</b>	<b>39,5</b>	<b>39,6</b>	<b>39,7</b>	<b>39,7</b>
Secteur social	17,9	17,7	17,5	17,2	17,0	17,0	16,9	16,8	16,8
Secteur libre	21,9	21,9	21,8	22,1	22,5	22,6	22,7	22,8	23,0
<b>Autres<sup>1</sup></b>	<b>4,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1<sup>er</sup> janvier.

## 3. Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2011	2012	2013	2014
Logements sans confort sanitaire <sup>1</sup>	2,1	1,7	1,3	1,2	1,2	1,0
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	4,9	4,9	4,5	4,5
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissures dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	10,6	12,1	12,0	12,6
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	8,0	8,0	8,2	8,0
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	25,5	24,1	27,6	24,4
<b>Ménages n'ayant aucune difficulté de logement<sup>2</sup></b>	<b>45,2</b>	<b>46,8</b>	<b>49,8</b>	<b>51,2</b>	<b>49,8</b>	<b>51,5</b>
<b>Ménages ayant une difficulté de logement</b>	<b>31,4</b>	<b>30,9</b>	<b>29,7</b>	<b>28,6</b>	<b>31,0</b>	<b>29,5</b>
<b>Ménages ayant deux difficultés de logement ou plus</b>	<b>23,4</b>	<b>22,3</b>	<b>20,5</b>	<b>20,2</b>	<b>19,3</b>	<b>19,0</b>

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

2. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

## 5.2 Dépenses de logement

En 2014, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,0 % du PIB, soit 469 milliards d'euros (Md€). Elles comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** (dont les loyers imputés). Après le rebond qui a succédé à la crise de 2009 (+ 9,9 % en 2011), la dépense d'investissement n'a cessé de baisser depuis 2012 (- 0,2 % en 2012 puis - 0,7 % en 2013). En 2014, le recul s'accroît (- 3,9 %) pour atteindre 131,9 Md€. Cette baisse particulièrement importante est principalement due à une diminution des achats de logements neufs par les ménages. En 2014, les dépenses courantes de logement s'établissent à 337,3 Md€, en progression de 2,0 % par rapport à 2013. Cette évolution, plus faible que celle de moyen terme (+ 3,6 % en moyenne par an sur vingt ans), s'explique par des températures exceptionnellement douces, qui ont entraîné une inflexion des dépenses en énergie, et par une progression modérée des prix des **loyers, réels et imputés** (+ 2,0 %). Les loyers (réels et imputés) représentent 69 % de ces dépenses, l'énergie et l'eau 17 % et les charges 11 %.

En 2014, 23,6 % de la **consommation finale effective des ménages** est allouée au service de logement. C'est deux fois plus que la part allouée à l'alimentation ou aux transports (respectivement 12,7 % et 9,9 %). La part des dépenses consacrées au logement a sensiblement augmenté depuis les années 1980, où elle était de 2 points inférieure à son niveau de 2014. Dans le même temps, les

parts des dépenses en alimentation et en transports ont diminué (respectivement 15,9 % et 11,6 % en 1980).

En 2014, les ménages ont dépensé en moyenne 9 347 euros pour leur résidence principale, et 7 477 euros pour leur résidence secondaire. Chez les locataires, la consommation annuelle moyenne associée au service de logement s'élève à 9 305 euros pour un logement du secteur privé contre 7 367 euros dans le parc social. Chez les propriétaires occupants, la consommation annuelle moyenne allouée à leur résidence principale s'élève à 11 968 euros. Ces dépenses ont crû de façon homogène selon les différents statuts d'occupation, à l'exception des dépenses des locataires du parc social qui ont connu une hausse plus modérée.

En 2014, 8,6 % des dépenses de logement sont prises en charge par la collectivité via des aides. Les aides aux producteurs de service de logement, qui représentent un avantage de 19,1 Md€, sont en légère baisse en 2014, du fait du durcissement de certains dispositifs fiscaux d'exonération ou de réduction d'impôts. Par ailleurs, 17,7 Md€ de **prestations sociales liées au logement** ont été versés à 6,3 millions de ménages. Pour les locataires, la part de la consommation associée au service de logement couverte par ces aides s'est fortement accrue en 20 ans, pour atteindre 15,9 % en 2014. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 de ces prestations à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants. ■

### Définitions

Les **dépenses de logement** totalisent les **dépenses courantes de logement** que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les **dépenses d'investissement** des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Les **dépenses d'investissement** englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens. Les aides, versées aux consommateurs ou aux producteurs, ne sont pas comptabilisées.

Les **dépenses courantes de logement** incluent les dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement (consommation associée au service de logement). Elles couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**), les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

**Consommation effective des ménages** : voir *fiche 1.3*.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). L'aide sociale à l'hébergement (ASH), versée aux résidents de certains locaux d'hébergement collectif, n'y est pas comptabilisée.

### Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2014 – premiers résultats 2015 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, février 2016.
- « En 2014, la dépense en logement fléchit, en raison du recul des investissements », *Le point sur* n° 223, SOeS, février 2016.

## 1. Dépenses de logement

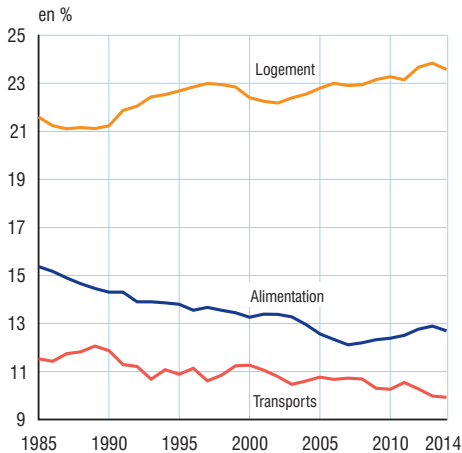
en milliards d'euros courants

	1985	1990	2000	2005	2011	2012	2013	2014
Consommation associée au service de logement	95,1	127,8	200,4	249,9	299,4	311,7	320,3	326,4
Loyers (réels et imputés)	57,1	87,2	143,2	180,1	217,7	223,6	228,9	233,4
dont : loyers réels	18,8	27,6	44,2	54,1	65,4	67,3	69,2	70,7
Énergies et eau	27,0	24,9	34,2	41,7	47,6	52,8	55,8	56,5
Charges	11,1	15,7	22,9	28,1	34,0	35,3	35,7	36,5
Locaux d'hébergement	...	2,3	3,9	4,7	6,4	7,1	7,5	8,0
Charges des producteurs liées aux logements vacants	3,6	2,3	1,8	2,0	2,6	2,7	2,9	2,9
<b>Dépenses courantes de logement</b>	<b>98,8</b>	<b>132,4</b>	<b>206,1</b>	<b>256,6</b>	<b>308,4</b>	<b>321,6</b>	<b>330,7</b>	<b>337,3</b>
Investissement en logements neufs	30,1	38,2	46,6	68,9	76,9	77,3	77,2	70,1
Gros travaux d'entretien-amélioration	17,5	22,9	31,7	36,8	45,2	46,0	45,8	47,1
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	3,5	6,3	8,5	13,9	16,4	15,0	14,2	14,7
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>51,1</b>	<b>67,4</b>	<b>86,7</b>	<b>119,7</b>	<b>138,5</b>	<b>138,2</b>	<b>137,2</b>	<b>131,9</b>
<b>Dépenses de logement</b>	<b>149,9</b>	<b>199,8</b>	<b>292,8</b>	<b>376,2</b>	<b>446,9</b>	<b>459,8</b>	<b>467,9</b>	<b>469,3</b>
Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)	19,7	18,9	19,7	21,2	21,7	22,0	22,1	22,0

Champ : France.

Sources : SOeS, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

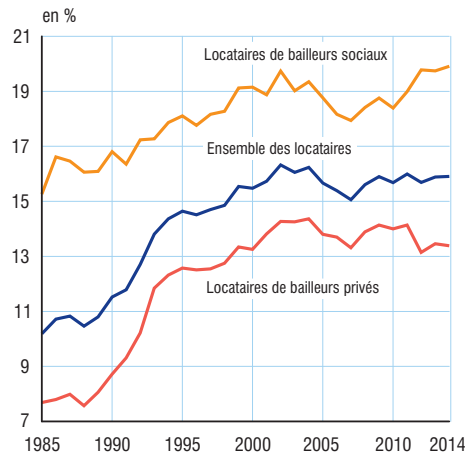
## 2. Poids de la consommation associée au service de logement dans la consommation des ménages



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Sources : SOeS, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

## 3. Part de la consommation associée au service de logement des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SOeS, compte du logement.

## 4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon la filière

en euros/logement

	1985	1990	2000	2005	2011	2012	2013	2014
Résidences principales	3 763	4 766	6 726	7 912	8 844	9 109	9 264	9 347
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	4 944	6 185	8 699	10 155	11 303	11 659	11 859	11 968
Locataires (secteur privé)	3 556	4 691	6 538	7 556	8 665	8 973	9 173	9 305
Locataires (secteur social)	3 350	3 860	5 213	5 914	6 840	7 083	7 264	7 367
Résidences secondaires	2 567	3 387	4 973	6 023	7 001	7 199	7 357	7 477

Note : les dépenses de consommation associée au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Source : SOeS, compte du logement.

## 5.3 État de santé de la population

Dans les conditions de mortalité et de morbidité de 2014, un garçon né en France métropolitaine à cette date peut espérer vivre 63,4 ans en bonne santé sur les 79,2 ans de son espérance de vie. Cette **espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) est plus élevée pour les filles (64,2 ans sur 85,4 années d'espérance de vie). Entre 1995 et 2004, l'espérance de vie et l'EVSI progressaient au même rythme pour les femmes résidant en France métropolitaine. Depuis 2004, l'EVSI des femmes s'est stabilisée, alors que leur espérance de vie poursuit sa progression. En 2014, leur EVSI a même légèrement baissé. Au contraire, l'EVSI des hommes augmente encore et atteint un niveau sans précédent en 2014. Sur longue période, les disparités femmes-hommes pour cet indicateur se réduisent donc : en 2004, les femmes pouvaient espérer vivre 2,8 années en bonne santé de plus que les hommes contre 0,8 en 2014. Pour les hommes comme pour les femmes, ces EVSI sont supérieures aux moyennes de l'Union européenne (respectivement 61,4 et 61,8 ans).

En 2014, 68 % des Français de 16 ans ou plus se déclarent en bonne ou très bonne santé. Plus sensibles à leur propre santé et plus proches du système de soins, les femmes se déclarent moins souvent en bonne santé que les hommes. Plus l'âge avance, plus l'état de santé perçue se dégrade. Ainsi, en 2014, 84 % des individus de 16 à 44 ans se déclarent en bonne ou très bonne santé contre 64 % des 45-64 ans et 42 % des personnes ayant 65 ans ou plus.

Il est donc logique que les retraités soient ceux qui se déclarent le moins souvent en bonne ou très bonne santé (47 %), de même que les personnes de plus de 60 ans sans activité professionnelle. Parmi les autres inactifs, les étudiants, majoritairement jeunes, se considèrent presque tous en bonne ou très bonne santé.

Dans la population active, l'état de santé perçue dépend fortement de la profession et

catégorie socioprofessionnelle (PCS). Ainsi, 85 % des cadres et professions intellectuelles supérieures déclarent être en bonne ou très bonne santé, alors que c'est le cas de 82 % des professions intermédiaires, de 75 % des ouvriers comme des employés et de seulement 67 % des agriculteurs exploitants. Ce lien persiste après avoir corrigé la structure par sexe et âge au sein de chaque PCS pour la rendre comparable. Ainsi, le fait que les agriculteurs soient en moyenne plus âgés que les cadres ne suffit pas à expliquer l'écart entre leurs états de santé perçue. Celui-ci s'explique en partie par des différences de modes de vie, de comportements en matière de prévention et de conditions de travail. Il tient également à des différences de comportements de recours aux soins, qu'il s'agisse de l'expression d'un rapport différencié au système de santé ou d'une inégale exposition aux barrières financières d'accès aux soins. Ainsi, les raisons financières sont la cause principale et majoritaire de renoncement aux soins dentaires des ouvriers et employés (respectivement 51 % et 59 %), quand elles concernent moins d'un cadre sur trois.

Ces différences sociales en matière de santé et de recours aux soins se construisent dès le plus jeune âge. S'agissant de la santé bucco-dentaire, par exemple, les enfants de cadres scolarisés en grande section de maternelle sont plus nombreux à se brosser les dents plusieurs fois par jour (60 % d'entre eux) que les enfants d'ouvriers (47 %). Ce geste quotidien contribue à ce que seuls 7,8 % des enfants de cadres et 10,3 % des enfants de professions intermédiaires aient des caries, alors que chez les ouvriers, 30,5 % de leurs enfants en ont. Cet écart tient également à un recours différent aux soins selon la PCS. Alors que plus de trois caries sur quatre n'ont pas été traitées par un dentiste chez les enfants de milieux ouvriers, seules un peu plus d'une sur deux ne sont pas traitées chez les enfants de milieux intermédiaires et moins d'une sur deux chez les enfants de cadres. ■

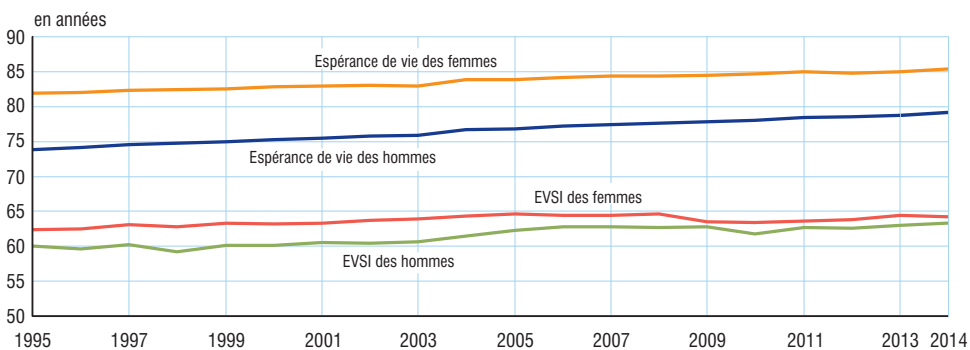
### Définitions

L'**espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) d'une année donnée représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitations d'activités de la vie quotidienne ni incapacités, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cette espérance de vie est fondée sur les déclarations des personnes concernées et reflète donc des biais de perception de leur propre santé.

### Pour en savoir plus

- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et Résultats* n° 920, Drees, juin 2015.
- « Les espérances de vie sans incapacité : un outil de prospective en santé publique », *Informations sociales* n° 183, Cnaf, 2014.
- Voir aussi : *fiche 3.4*.

## 1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2014 par sexe

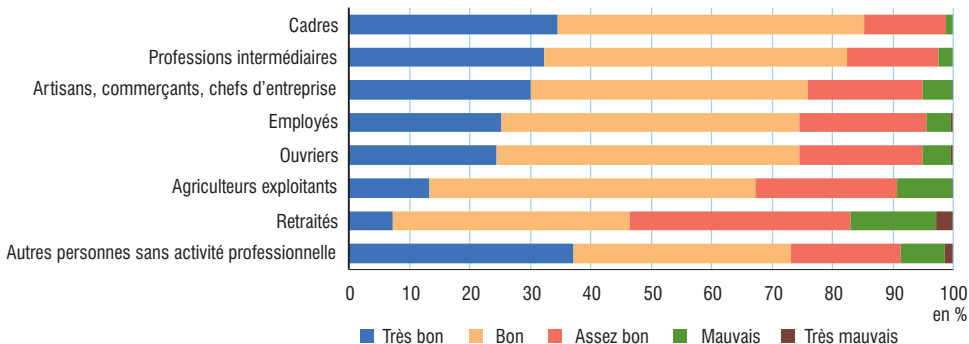


Champ : France métropolitaine.

Note : les résultats 2013 et 2014 sont provisoires. Il y a une rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé : avant 2004, la série était calculée à partir du panel communautaire des ménages ; depuis 2004, elle est extraite de EU-SILC.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil ; Eurostat (extraction de données fin 2015).

## 2. État de santé perçue selon la catégorie socioprofessionnelle

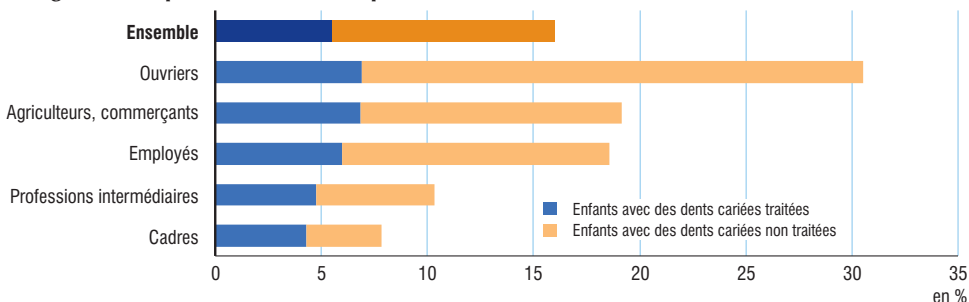


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ». Une personne en recherche d'emploi est classée dans la catégorie de son dernier emploi. Pour cette figure, les retraités ont été comptabilisés à part.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2014.

## 3. Prévalence d'enfants avec des dents cariées en grande section de maternelle selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



Champ : France hors Mayotte, enfants en grande section de maternelle.

Lecture : 4,3 % des enfants de cadres en grande section de maternelle ont des dents cariées traitées et 3,5 % des dents cariées non traitées.

Note : l'origine sociale de l'enfant est déterminée à partir de la catégorie socioprofessionnelle la plus élevée des deux parents. Pour cette figure, les retraités sont inclus dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.

Source : Drees-DGESCO, enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (année scolaire 2012-2013).



## 5.4 Dépenses de santé

En 2015, la **consommation de soins et biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 194,6 milliards d'euros, soit près de 2 930 euros par habitant. Elle représente 8,9 % du PIB ; ce pourcentage, qui progressait depuis 2012, se stabilise en 2015.

Au début des années 2000, la CSBM en euros courants progressait à un rythme de l'ordre de 5 % à 6 % par an. Du fait notamment des mesures d'économie et de régulation prises depuis, sa croissance en valeur a ralenti et tourne autour de 2 % à 3 % par an depuis 2008. En 2015, la CSBM en valeur progresse de seulement 1,8 %, contre 2,7 % en 2014. Cette moindre croissance est à rapprocher à la fois de la baisse des prix des biens et services de santé (-0,7 %), qui tend à s'accroître ces dernières années, et de la modération des volumes (+2,5 % après +3,1 % en 2014).

Les soins hospitaliers représentent 46,7 % de la CSBM, les **soins de ville** 26,0 %, les médicaments 17,5 %, les autres biens médicaux et les transports de malades 9,9 %. En 2015, la consommation de médicaments en ambulatoire recule (-0,5 %), du fait d'une diminution des prix (-4 %) et d'une hausse modérée des volumes (+3,6 %). La croissance des soins hospitaliers ralentit (+1,9 % contre +2,8 % en 2014) en lien avec le ralentissement de la masse salariale hospitalière dans le secteur public et la modération des honoraires dans le secteur privé. Enfin, le rythme de croissance des soins de ville se stabilise en 2015 (+2,3 %), après trois années consécutives de ralentissement.

La Sécurité sociale est l'acteur majeur du financement de la CSBM, avec une prise en charge de 76,8 % de la dépense en 2015, soit 149,5 milliards d'euros. Entre 2004 et 2011, la part de la Sécurité sociale a diminué en lien avec les effets de différentes mesures d'économies mises en œuvre (passant de 77,4 % à 75,8 %). Depuis 2011, la tendance s'est inversée, en raison notamment

du dynamisme des dépenses les mieux prises en charge (soins hospitaliers, soins infirmiers, transports, médicaments coûteux) et de la progression des effectifs d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée (ALD). Ces deux facteurs structurels sont liés au vieillissement de la population.

L'État et les collectivités locales financent quant à eux 1,4 % de la CSBM en 2015, correspondant aux prestations versées aux invalides de guerre, aux soins urgents, à l'aide médicale de l'État (AME) et aux remboursements par les organismes de base au titre de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). La part des organismes complémentaires (OC) dans le financement de la CSBM a augmenté jusqu'en 2013, en lien notamment avec la hausse de la prise en charge des dépenses d'optique. En 2015, comme en 2014, la part des OC dans la CSBM diminue légèrement à la suite d'une modération de la croissance des prestations versées et atteint 13,3 %.

Enfin, la part du reste à charge des ménages dans la CSBM a connu quelques fluctuations sur la dernière décennie, notamment de légers ressauts en lien avec la mise en œuvre de mesures significatives de régulation de la dépense portant sur les assurés (déremboursements de médicaments à partir de 2006, instauration des franchises en 2008, etc.). Depuis 2011, le reste à charge des ménages diminue et atteint en 2015 8,4 % de la CSBM du fait notamment des effets de facteurs structurels précités (structure démographique, hausse du nombre d'assurés en ALD, etc.). Ce taux est très contrasté par type de dépense, les ménages ne supportent directement que 2,2 % des dépenses de transports sanitaires, mais 22,7 % de celles de soins dentaires. En 2015, les ménages consacrent ainsi en moyenne 1,2 % de leur revenu disponible brut à leur reste à charge en santé. ■

### Définitions

**Consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Elle regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, etc.).

**Soins de ville** : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées (comptabilisés dans les soins hospitaliers) et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2015 », *Études et Résultats* n° 971, Drees, septembre 2016.
- *Les dépenses de santé en 2015 – Résultats des Comptes de la santé*, coll. « Panoramas de la Drees », Drees, septembre 2016.

## 1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

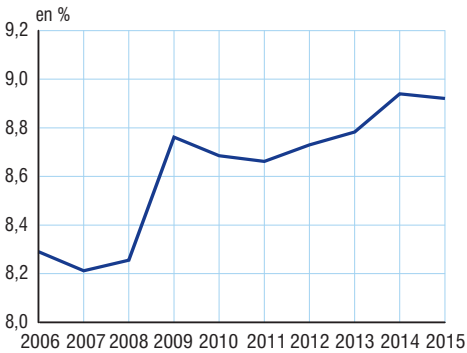
	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Soins hospitaliers	70,6	78,3	84,6	86,7	89,1	90,8
Soins de ville	39,1	43,1	47,0	48,3	49,4	50,5
Médecins	17,0	18,4	19,0	19,3	19,7	20,1
Auxiliaires médicaux	8,6	10,3	12,3	13,1	13,8	14,4
Dentistes	9,1	9,7	10,5	10,6	10,6	10,7
Analyses de laboratoires	3,9	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres soins et contrats	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6
Transports de malades	3,1	3,6	4,1	4,3	4,4	4,6
Médicaments	31,2	33,6	33,9	33,3	34,1	34,0
Autres biens médicaux <sup>1</sup>	9,4	11,2	13,0	13,6	14,1	14,7
<b>Ensemble</b>	<b>153,2</b>	<b>169,8</b>	<b>182,6</b>	<b>186,1</b>	<b>191,2</b>	<b>194,6</b>
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente (en %)	3,5	3,1	2,2	1,9	2,7	1,8

1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

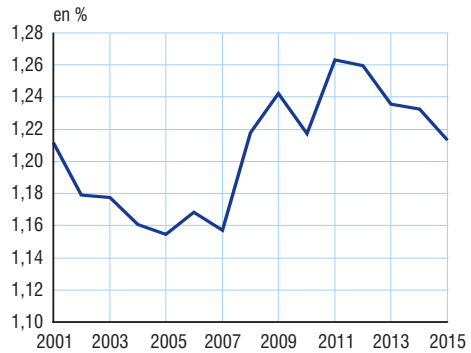
## 2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

## 3. Reste à charge des ménages dans le revenu disponible brut (RDB) des ménages

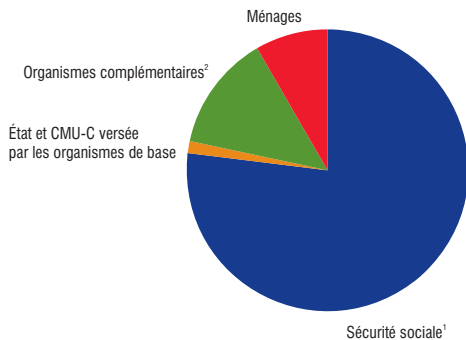


Champ : France.

Note : le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à leur charge après prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

## 4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2015



1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.

2. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé.

## 5.5 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations. Ainsi, en 2015 en France métropolitaine, 13 % des personnes âgées de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges alors que c'est le cas de 35 % de celles âgées de 55 à 64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment que les plus âgés un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent. En revanche, ils sont plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les personnes de 55 à 64 ans : la part des titulaires d'un bac + 2 est passée de 10 % à 16 % entre ces deux générations. La différence entre les générations est encore plus forte pour les diplômés du supérieur long : 29 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, contre 13 % de celles entre 55 et 64 ans.

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 29 % ; elle atteint 78 % en 2015. Cette progression s'est faite en plusieurs étapes. La part de bacheliers a tout d'abord augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, la progression concernant tous les types de baccalauréat mais surtout le baccalauréat général (+ 17 points). Cette part s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2010 avant de croître à nouveau sous l'effet de l'augmentation des baccalauréats professionnels.

Parmi les jeunes générations, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Elles sont tout d'abord moins souvent non diplômées : 12 % des femmes de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges contre 15 % des hommes de la même classe d'âge, à l'inverse de ce qui s'observe pour les anciennes générations. Elles possèdent aussi plus souvent un diplôme du supérieur : c'est le cas de la moitié des femmes de 25 à 34 ans contre quatre hommes sur dix de cette classe d'âge. Cet écart entre hommes et femmes est apparu au fil des générations : alors qu'il n'existe pas pour les

55-64 ans (22 % des femmes et des hommes de cette classe d'âge sont diplômés du supérieur), il augmente progressivement et atteint 9 points pour les 25-34 ans. Enfin, parmi les 25-34 ans, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur long que les hommes : respectivement 31 % et 26 % ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2.

Pour évaluer le niveau d'éducation de la population, une approche complémentaire consiste à mesurer le niveau de compétence des adultes à l'écrit, à l'oral et en calcul, compétences importantes dans le cadre de la vie quotidienne, professionnelle et personnelle. En 2011, 16 % des personnes de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine éprouvent des difficultés dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit (lecture de mots, production de mots écrits et compréhension d'un texte simple), et pour 11 % ces difficultés sont graves ou fortes. Parmi celles qui ont été scolarisées en France, 7 % sont dans ce dernier cas et peuvent donc être considérées en situation d'**illettrisme**, soit environ 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans.

Le niveau de compétence des adultes est fortement lié au pays et à la langue de scolarisation. Si ce lien se retrouve en compréhension orale et en calcul, c'est surtout à l'écrit qu'il est manifeste : 61 % des personnes qui ont été scolarisées hors de France dans une autre langue que le français ont des difficultés face à l'écrit, contre 31 % des personnes scolarisées hors de France mais pour lesquelles le français est la langue maternelle ou la langue d'apprentissage de la lecture.

Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées à l'écrit, en calcul et en compréhension orale. Les femmes ont plus souvent que les hommes des difficultés en calcul, mais c'est l'inverse face à l'écrit. ■

### Définitions

**Proportion de bacheliers dans une génération** : proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

**Illettrisme** : les personnes considérées en situation d'illettrisme sont les personnes ayant été scolarisées en France et ayant des difficultés graves ou fortes à l'écrit.

### Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 26, Depp, octobre 2016.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *Insee Première* n° 1426, décembre 2012.

# Niveau d'éducation de la population 5.5

## 1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2015

en %

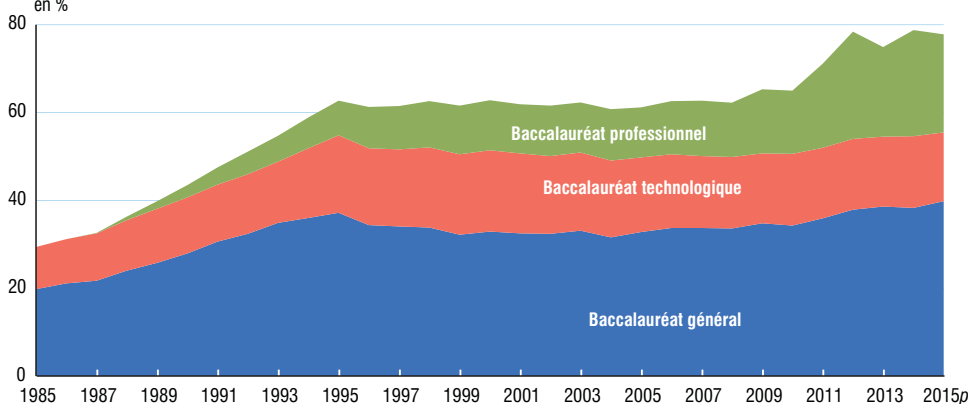
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme (ou CEP)	8,1	10,2	10,7	12,8	18,2	17,9	29,5	23,8
Brevet des collèges	3,7	4,5	3,6	3,8	7,1	5,0	8,8	6,8
CAP, BEP ou équivalent	16,6	21,9	17,5	24,8	28,7	37,0	25,2	35,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	22,3	22,6	20,4	20,8	16,6	13,1	14,0	11,7
Supérieur court (niveau bac + 2)	18,0	14,4	22,1	15,7	15,0	11,7	11,4	8,2
Supérieur long (supérieur à bac + 2)	31,3	26,4	25,7	22,1	14,4	15,3	11,1	14,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Part de bacheliers ou plus</b>	<b>71,6</b>	<b>63,4</b>	<b>68,2</b>	<b>58,6</b>	<b>46,0</b>	<b>40,1</b>	<b>36,5</b>	<b>34,0</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

## 2. Proportion de bacheliers dans une génération

en %



Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.

Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2014 et 2015 sont provisoires.

Source : Depp.

## 3. Difficultés à l'écrit, en calcul et en compréhension orale selon les caractéristiques individuelles en 2011

en %

	En difficulté à l'écrit	dont difficultés graves ou fortes	Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
<b>Sexe</b>				
Hommes	17	13	13	15
Femmes	15	10	19	15
<b>Âge</b>				
18-29 ans	10	7	11	11
30-39 ans	14	10	11	13
40-49 ans	16	11	18	14
50-59 ans	21	15	22	17
60-65 ans	24	18	22	24
<b>Pays de scolarisation</b>				
Scolarisés hors de France dans une autre langue que le français	61	55	39	45
Scolarisés hors de France en français	31	25	21	24
Scolarisés en France	12	7	14	13
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>15</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 65 ans.

Lecture : 61 % des personnes scolarisées hors de France dans une autre langue que le français ont des difficultés dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit ; 45 % ont des performances médiocres en compréhension orale.

Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne 2011.

## 5.6 Dépenses d'éducation

En 2015, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 147,8 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Elle représente en moyenne 8 440 euros par élève ou étudiant : 6 190 euros par élève du primaire, 9 700 par élève du secondaire et 11 680 par étudiant du supérieur.

Entre 1980 et 2015, la dépense d'éducation a crû en euros constants légèrement plus vite que le PIB (+ 1,9 % contre + 1,8 % en moyenne annuelle). Mais sa part dans le PIB a fluctué : au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales à la suite de la mise en place des lois de décentralisation ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, cette part décroît régulièrement durant la décennie suivante jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis connaît à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,8 % entre 2011 et 2015.

En 2015, l'État assure 57,4 % du **financement initial** de la DIE, très majoritairement sur le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (53,7 % de la DIE) et les collectivités territoriales en assurent 23,5 %. La part financée par ces dernières s'est accrue depuis 10 ans, en raison notamment du transfert par l'État de nouvelles compétences.

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la dépense moyenne par élève qui, tous niveaux confondus, augmente de 1,7 % par an en euros constants en moyenne depuis 1980. Néanmoins, depuis 1999, la dépense moyenne par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an en moyenne). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne par élève a le plus augmenté sur 35 ans : + 1,9 % en moyenne par an en euros constants (contre + 1,5 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,0 % en moyenne par an entre 1980 et 2015 : la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur a permis d'absorber la forte hausse des effectifs de la période.

De 2010 à 2015, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît chaque année (+ 1,2 % en moyenne par an en euros constants) ; celle du second degré recule entre 2010 et 2013 et se redresse légèrement depuis, sans toutefois retrouver en 2015 son niveau de 2010. Dans l'enseignement supérieur, les évolutions annuelles sont irrégulières mais la tendance est plutôt à la baisse (- 0,5 % en moyenne annuelle en euros constants). ■

### Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. Les méthodes, le champ et les concepts évoluent régulièrement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de cette publication.

Le **financement initial** de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques, c'est-à-dire ce qui est à leur charge effective. Le financement final est la notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

### Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 26, Depp, édition 2016.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 6.2.*

## 1. Dépense intérieure d'éducation

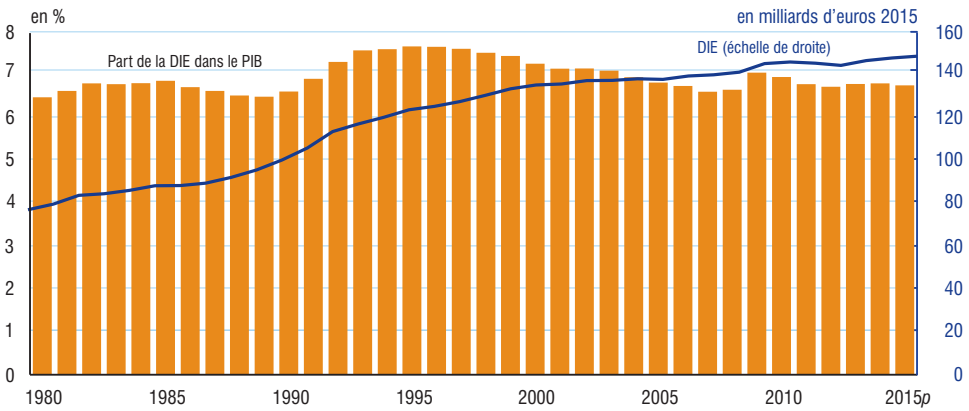
	1980	1990	2000	2010	2014	2015p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>						
DIE en valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	146,0	147,8
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2015)	76,2	99,4	134,4	145,1	147,0	147,8
DIE par élève (en euros 2015)	4 680	5 840	7 760	8 400	8 430	8 440
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>						
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,1	57,4
<i>dont : MENESR<sup>1</sup></i>	60,3	55,8	56,7	52,9	53,3	53,7
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,8	23,5
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,8	2,8
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,5	8,5
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,8	7,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France.

Source : Depp.

## 2. Dépense intérieure d'éducation et sa part dans le produit intérieur brut (depuis 1980)

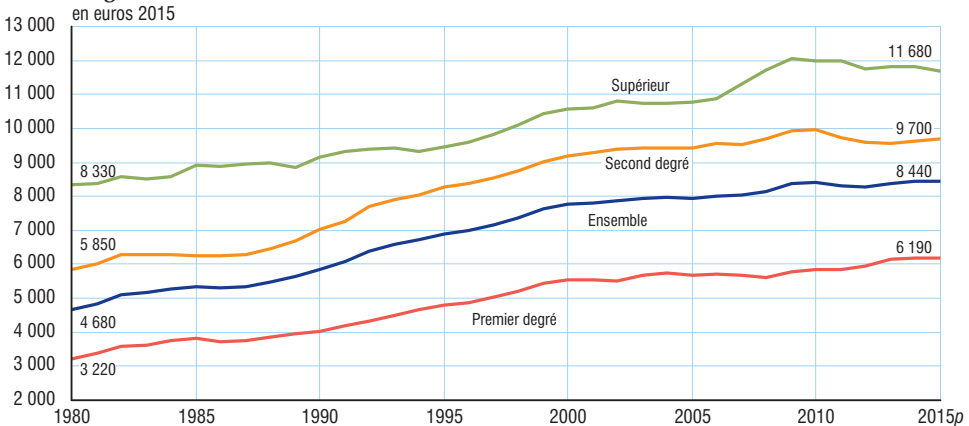


Champ : France.

Lecture : en 2015, la DIE s'élève à 147,8 milliards d'euros (échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (échelle de gauche).

Source : Depp.

## 3. Dépense intérieure d'éducation moyenne par élève en euros constants, selon les niveaux d'enseignement



Champ : France.

Source : Depp.

## 5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2015, 5,3 % des femmes et 4,0 % des hommes âgés de 18 à 75 ans et vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes, au moins une fois en 2013 ou 2014, de **violences physiques ou sexuelles**. Ces violences ciblent en premier lieu les jeunes : 10,4 % des femmes et 6,6 % des hommes de 18 à 29 ans sont en effet concernés ; ils représentent à eux seuls plus d'un tiers des victimes déclarées. Le risque d'agression physique ou sexuelle diminue ensuite avec l'âge. Les femmes, et *a fortiori* les jeunes femmes, déclarent plus souvent subir de telles atteintes de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint que les hommes (1,8 % des femmes contre 0,8 % des hommes).

Les jeunes se disent aussi plus souvent victimes de **vols avec ou sans violence** (près de 8 % d'entre eux sont concernés) ainsi que de menaces, injures ou insultes : si, parmi les 18-29 ans, plus d'une personne sur cinq déclare avoir été victime d'agressions verbales de cette nature, c'est le cas de moins d'une sur dix parmi les 60-75 ans.

En 2013 ou en 2014, 3,9 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un  **cambriolage ou d'une tentative de cambriolage**  de leur logement, 1,8 % de vols sans effraction et 3,3 % d'**actes de vandalisme contre leur logement**. Enfin, 2,0 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 8,8 % ont été victimes d'**actes de vandalisme contre leur voiture**. Hormis les vols sans effraction, les atteintes subies par les

ménages contre leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations : ainsi, les ménages sont presque deux fois plus souvent victimes de cambriolage en agglomération parisienne qu'en commune rurale et trois fois plus souvent victimes d'atteintes aux véhicules, qu'il s'agisse de **vols à la roulotte** ou de dégradations.

En 2015, indépendamment des faits éventuellement subis, 11,9 % des femmes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité à leur domicile, et 14,1 % d'entre elles ont déclaré éprouver, de temps en temps ou souvent, un tel sentiment d'insécurité dans leur quartier ou leur village. Les hommes sont deux fois moins nombreux à déclarer se sentir en insécurité, que ce soit à leur domicile (4,9 %) ou dans leur quartier ou leur village (7,7 %). Enfin, 18,1 % des femmes ont renoncé parfois ou souvent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité, contre seulement 3,9 % des hommes.

Pour les hommes comme pour les femmes, le sentiment d'insécurité est fortement corrélé à l'âge. La part de personnes déclarant éprouver de l'insécurité à leur domicile augmente avec l'âge : c'est le cas de 14,2 % des femmes et 6,8 % des hommes âgés de 75 ans ou plus, contre 10,7 % des femmes et 3,6 % des hommes de 14 à 29 ans. À l'inverse, les jeunes, et surtout les jeunes femmes, se sentent davantage en insécurité dans leur quartier ou leur village que les personnes plus âgées. En revanche, ils renoncent moins fréquemment à sortir de chez eux pour des questions de sécurité. ■

### Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement depuis 2007, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- **violences physiques ou sexuelles** : atouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives, gifles, coups et toutes autres formes de violences physiques ;
- **vol avec ou sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violences physiques ;
- **cambriolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **actes de vandalisme contre le logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **actes de vandalisme contre la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage.

### Pour en savoir plus

- « La victimation en 2014 et les perceptions en matière de sécurité », *Rapport annuel 2015*, ONDRP, novembre 2015.

## 1. Victimes d'agression ou de vol en 2013 ou en 2014

en %

	Vols avec ou sans violence		Menaces, injures ou insultes		Violences physiques ou sexuelles		dont violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint <sup>1</sup>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Âge</b>								
18-29 ans	7,0	8,4	23,4	19,6	10,4	6,6	2,8	n.s.
30-39 ans	3,3	3,3	22,5	19,8	7,9	5,8		
40-49 ans	2,3	2,7	17,8	18,7	4,5	3,9	1,6	n.s.
50-59 ans	3,8	2,6	15,2	13,4	3,8	2,3		
60-75 ans	2,6	2,8	8,0	12,3	1,7	2,2	0,6	n.s.
<b>Ensemble</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>16,8</b>	<b>15,7</b>	<b>5,3</b>	<b>4,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,8</b>

1. Pour être significatives, les données de cette colonne nécessitent de regrouper des classes d'âge.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2013 ou 2014, 7,0 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de vols, avec ou sans violences. 2,8 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou leur ex-conjoint.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2015.

## 2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2013 ou en 2014

en %

	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Actes de vandalisme contre le logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont vol	Vol à la roulotte	Actes de vandalisme contre la voiture
<b>Taille d'agglomération<sup>1</sup></b>							
Agglomération parisienne	5,0	0,9	3,1	2,9	0,8	9,4	13,4
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,4	2,0	5,1	2,4	0,5	7,4	11,4
De 100 000 à 199 999 habitants	3,7	1,7	4,4	1,9	0,3	7,1	10,4
De 20 000 à 99 999 habitants	3,6	1,7	3,3	1,5	0,5	3,9	8,4
Moins de 20 000 habitants	3,7	1,9	2,6	1,8	0,5	3,6	8,2
Commune rurale	2,9	2,3	1,5	1,4	0,4	2,2	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>3,9</b>	<b>1,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>5,2</b>	<b>8,8</b>

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les actes de vandalisme contre le logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les actes de vandalisme contre les voitures.

Lecture : en 2013 ou 2014, 3,9 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2015.

## 3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes de 14 ans ou plus en 2015

en %

	Se sent en insécurité à son domicile		Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village		Renonce à sortir de son domicile pour des raisons de sécurité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Âge</b>						
14-29 ans	10,7	3,6	18,9	7,7	19,7	3,9
30-44 ans	11,6	5,0	15,6	8,4	14,9	2,8
45-60 ans	11,1	4,0	12,8	7,9	15,2	3,5
60-75 ans	12,9	6,6	11,7	7,3	19,9	4,1
75 ans ou plus	14,2	6,8	10,3	5,4	23,3	7,3
<b>Ensemble</b>	<b>11,9</b>	<b>4,9</b>	<b>14,1</b>	<b>7,7</b>	<b>18,1</b>	<b>3,9</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2015, 19,7 % des femmes âgées de 14 à 29 ans ont souvent ou parfois renoncé à sortir de leur domicile pour des raisons de sécurité.

Note : personnes ayant répondu « oui, souvent » ou « oui, parfois » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ».

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2015.



## 5.8 Justice

En 2014, 1,87 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, en baisse de 2,3 % par rapport à 2013. Elles relèvent notamment du droit de la famille (24 %), du droit des contrats (23 %) et du droit des personnes (18 %). Le contentieux des personnes est en forte baisse en 2014 (- 17 %), après une hausse continue entre 2007 et 2013 à la suite de la loi de 2007 sur le renouvellement des régimes de protection des majeurs (tutelles et curatelles). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au contentieux de la famille a augmenté de 6 % entre 2013 et 2014 alors qu'il baissait régulièrement depuis 2010. Le droit de la famille recouvre, entre autres, les divorces (123 500) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents (187 000). Les affaires liées au droit des contrats portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnel, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 13 % des nouvelles affaires. 9 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier les affaires. En 2014, ils sont saisis de 4,5 millions d'affaires dont 2,5 millions ont été classées sans suite car sans auteur identifié. Ainsi, 2 millions d'auteurs ont fait l'objet d'un traitement judiciaire, dont 29 % se sont révélés non poursuivables. Parmi les auteurs poursuivables, 40 % ont bénéficié d'alternatives aux poursuites, 5 % de compositions pénales et 9 % de classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, 660 300 personnes ont été poursuivies devant une juridiction, soit 1,5 % de moins qu'en 2013.

### Définitions

L'**affaire** ou procédure civile se définit comme tout conflit, ou demande, soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'affaire est dite au **fond** quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

**Récidive légale en matière délictuelle** : le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (art. 132-10 du code pénal).

### Pour en savoir plus

- « La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce », *Infostat Justice* n° 141, avril 2016.
- « Diversité des réponses pénales des parquets et tribunaux correctionnels selon la nature d'affaire », *Infostat Justice* n° 136, septembre 2015.
- Plus d'information sur le site internet [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

En 2014, 583 700 condamnations ont été prononcées à la suite d'une infraction (crime, délit ou contravention de 5<sup>e</sup> classe), en baisse de 4 % par rapport à 2013. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 41 % des condamnations, dont près de la moitié pour conduite en état alcoolique. En baisse depuis 10 ans, 22 % des condamnations concernent des atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations). Celles pour atteintes aux personnes (17 %) diminuent de 5 % entre 2013 et 2014, poursuivant la baisse observée depuis 2008. Les faits commis sont deux fois sur trois des coups et violences volontaires et près d'une fois sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent près de 8 % des atteintes aux personnes (essentiellement le fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (58 400) continuent d'augmenter (+ 3 % en 2014).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs, dont un tiers a moins de 25 ans, de nationalité française. En 2014, 11,6 % des condamnés pour un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 18,5 % et 15,2 %).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 58 600 places de détention réparties dans 187 établissements pour 66 700 détenus, soit une densité carcérale de 114 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 9 900 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'un quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 20 % sont de nationalité étrangère. Un tiers des condamnés purgent une peine de moins d'un an et un quart une peine de cinq ans ou plus. ■

## 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ensemble</b>	<b>1 829</b>	<b>1 759</b>	<b>1 811</b>	<b>1 867</b>	<b>1 885</b>	<b>1 851</b>	<b>1 822</b>	<b>1 911</b>	<b>1 866</b>
dont : droit des personnes <sup>1</sup>	195	199	221	261	265	302	348	403	334
droit de la famille	465	449	448	445	452	438	413	418	444
entreprises en difficulté	195	180	175	186	185	167	165	159	161
droit des contrats	436	432	435	438	462	435	409	408	426
droit du travail et de la protection sociale	277	256	272	276	274	262	240	273	246

1. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. La loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure.

Champ : France (y c. Mayotte depuis 2011), cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes (hors cours de cassation).

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

## 2. Justice pénale : l'orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2012	2013	2014
<b>Ensemble des affaires pénales avec auteurs</b>	<b>2 073,9</b>	<b>2 009,6</b>	<b>2 049,4</b>
<b>Non poursuivables</b>	<b>563,5</b>	<b>567,5</b>	<b>600,5</b>
CSS <sup>1</sup> pour infraction non poursuivable	469,8	470,9	499,4
CSS pour défaut d'élucidation	93,7	96,6	101,0
<b>Poursuivables</b>	<b>1 510,4</b>	<b>1 442,2</b>	<b>1 449,0</b>
CSS pour inopportunité des poursuites	135,9	129,1	134,6
CSS après procédure alternative	618,1	564,2	578,5
Composition pénale <sup>2</sup>	80,7	78,6	75,6
Poursuites	675,7	670,2	660,3

1. CSS : classement sans suite.

2. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une amende ou peine de substitution sans la traduire devant le tribunal.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, système d'information décisionnel pénal.

## 3. Justice pénale : condamnations

en milliers

Nature de l'infraction	2005	2009	2010	2011	2012	2013 <sup>r</sup>	2014 <sup>p</sup>
<b>Total des condamnations</b>	<b>618,0</b>	<b>633,7</b>	<b>610,0</b>	<b>593,1</b>	<b>610,5</b>	<b>610,0</b>	<b>583,7</b>
Atteinte aux personnes	108,2	112,1	106,6	101,6	103,6	102,6	97,4
dont : homicides volontaires	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
atteintes sexuelles	13,0	10,9	10,1	9,8	10,0	9,4	8,6
coups et violences volontaires	62,7	71,8	69,3	65,9	66,5	65,6	63,0
homicides et blessures involontaires	13,7	10,7	9,2	8,9	9,1	8,8	7,8
Atteinte aux biens	153,9	137,4	133,5	127,9	132,1	133,6	127,6
Matière économique et financière	22,7	17,8	15,9	14,4	14,9	14,6	13,1
dont : chèques	3,3	2,6	2,6	2,2	2,4	2,6	2,3
travail illégal	4,8	5,2	4,6	4,1	4,2	3,8	3,4
Circulation routière et transports	248,1	270,3	257,1	253,9	257,0	253,3	240,6
dont : conduite en état alcoolique	118,3	126,8	117,8	118,2	116,7	111,6	101,9
conduite sans permis ou malgré suspension	39,3	58,1	57,2	54,9	56,4	56,7	55,5
Autres infractions	85,1	96,1	96,9	95,3	102,9	105,9	105,0
dont : stupéfiants	34,1	47,3	49,0	49,1	52,6	56,7	58,4
<b>Caractéristiques des condamnés (en %)</b>							
Part des mineurs	8,9	8,7	8,6	8,5	8,3	8,0	7,9
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,7	9,9	10,0	10,2
Part des étrangers	13,5	12,3	12,7	13,1	13,5	14,0	14,0

Champ : France et COM.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

## 4. Nombre de personnes écrouées

au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Écroués détenus	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075	66 270	66 678
Écroués non détenus	966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808	11 021	9 923
<b>Ensemble des personnes écrouées</b>	<b>59 197</b>	<b>66 089</b>	<b>66 975</b>	<b>73 780</b>	<b>76 798</b>	<b>77 883</b>	<b>77 291</b>	<b>76 601</b>
Part des femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5	3,4	3,5
Part des moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2	24,3	24,2
Part des étrangers (en %)	21,5	17,8	17,8	17,6	18,0	18,7	19,0	19,8

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

## 5.9 Vie citoyenne

Au 1<sup>er</sup> mars 2016, selon les données provisoires, 44,8 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Par rapport à la situation au 1<sup>er</sup> mars 2015, 674 000 électeurs ont été radiés (dont 67 % à la suite d'un décès) et 885 000 individus ont été nouvellement inscrits (dont 70 % de jeunes atteignant l'âge électoral). En un an, le nombre d'électeurs inscrits a donc augmenté d'environ 211 000 personnes, soit une progression de 0,5 %. La variation du nombre d'électeurs est très dépendante de la présence de scrutins et de leur nature. La tenue en décembre 2015 des élections régionales avec une possibilité d'inscription jusqu'en septembre explique l'augmentation du nombre d'électeurs. Cependant, 930 000 électeurs seulement se sont réinscrits après un déménagement contre 1 610 000 en 2014 pour les élections municipales et européennes.

Au 1<sup>er</sup> mars 2015, 85,6 % des jeunes de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales, soit 5,2 points de plus qu'en 2004. Le **taux d'inscription** des 18-24 ans a toujours été plus faible que pour l'ensemble de la population française. En onze ans, l'écart s'est cependant réduit : en 2004, il dépassait 7 points ; en 2015, il n'est plus que de 2,3 points, 87,9 % de l'ensemble de la population étant inscrits sur les listes électorales. Cette réduction des écarts selon l'âge des inscrits s'explique d'abord par la forte hausse du taux d'inscription chez les 18-24 ans en vue des élections présidentielle et législatives de 2007 (+ 5,9 points chez les jeunes contre + 2,5 pour l'ensemble de la population) et dans une moindre mesure en vue de la présidentielle de 2012 (+ 1,8 point chez les jeunes contre + 1,4 point pour l'ensemble). La procédure d'inscription d'office a également contribué à augmenter les taux d'inscription chez les moins de 25 ans. En effet, depuis 2001, les jeunes atteignant 18 ans

avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année d'élection bénéficient d'une inscription automatique sur les listes électorales de leur commune de résidence, à condition d'avoir été recensés par leur mairie pour la journée défense et citoyenneté. L'inscription d'office a connu une montée en charge progressive jusqu'en 2010. Depuis cette date, environ neuf jeunes inscrits sur dix âgés de 18 à 24 ans en ont bénéficié lors de leur première inscription au fichier électoral.

En 2014, les jeunes de 18 à 24 ans de nationalité française et nés étrangers à l'étranger sont moins souvent inscrits (51,4 %) que ceux nés français à l'étranger (55,6 %), eux-mêmes nettement moins inscrits que ceux qui sont nés en France (87,4 %). Parmi ces derniers, ceux nés en France métropolitaine et dont les deux parents sont nés en France sont un peu plus inscrits (88,9 %) que ceux dont au moins un des parents est né à l'étranger (86,8 %). Par ailleurs, les taux d'inscription progressent très sensiblement avec le niveau de diplôme. Plus de 17 points séparent ainsi les taux d'inscription des jeunes adultes ayant au plus le brevet (75,5 %) de ceux ayant un diplôme supérieur au bac (autour de 92,6 %). Les différences entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui étaient d'environ 4 points en faveur des femmes en 2004, ne sont plus significatives en 2014. Les taux d'inscription des jeunes résidents des départements d'outre-mer à l'exception de La Réunion sont nettement plus faibles (77,4 %) que le taux moyen en métropole (86,3 %). Parmi les régions métropolitaines, la région parisienne, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne-Franche-Comté et surtout la Corse se distinguent par des taux d'inscription inférieurs à la moyenne. À l'inverse, en Normandie, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et dans les Hauts-de-France, les adultes de moins de 25 ans sont un peu plus souvent inscrits qu'en moyenne nationale. ■

### Définitions

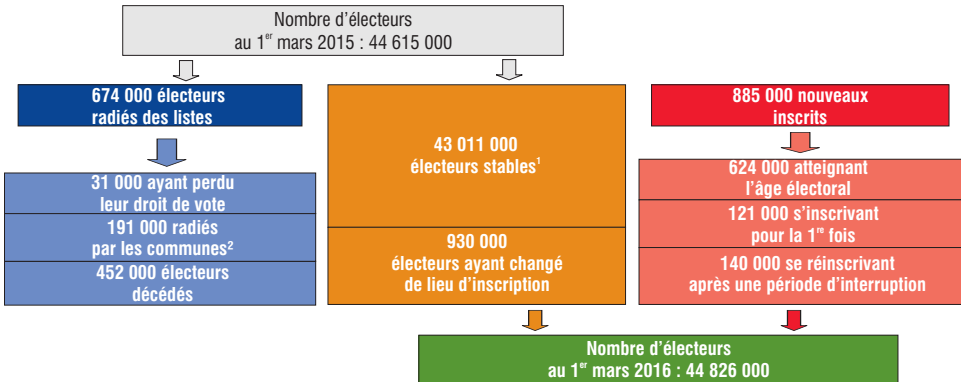
Les **taux d'inscription** sur les listes électorales sont obtenus en rapportant le nombre d'électeurs effectivement inscrits sur les listes au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire les individus âgés de 18 ans ou plus, de nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Les personnes en situation d'incapacité électoral (du fait d'une condamnation ou d'une mise sous tutelle) sont ici incluses dans la population des électeurs potentiels. Si elles étaient exclues, les taux d'inscription seraient supérieurs de 0,6 point en moyenne, avec de forts écarts selon l'âge : 0,3 point pour les 18 à 39 ans et environ deux points pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, davantage concernées par les mises sous tutelles.

### Pour en savoir plus

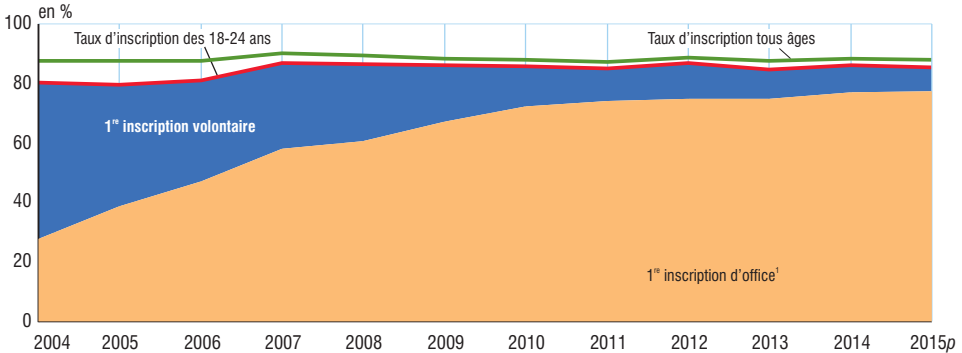
- « Bilan d'une révision électorale 2015-2016 en deux étapes », *Insee Focus* n° 57, mars 2016.
- « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus* n° 22, mars 2015.

## 1. Schéma de la révision électorale 2015-2016



1. Électeurs stables : électeurs n'ayant pas changé de lieu d'inscription entre le 1<sup>er</sup> mars 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016.
  2. Il s'agit d'électeurs radiés à l'initiative des communes, principalement des électeurs ayant déménagé sans s'être réinscrits ailleurs.
- Source : Insee, fichier électoral.

## 2. Évolution du taux d'inscription des jeunes de 18 à 24 ans résidant en France



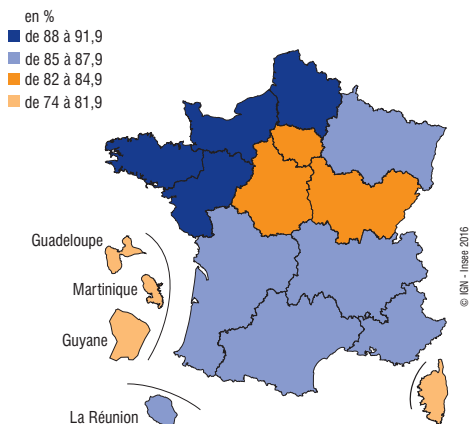
1. Le type d'inscription n'est pas disponible pour les jeunes ayant eu 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2000 et le 28 février 2002. La moitié d'entre eux ont néanmoins été inscrits d'office et les données ont été redressées pour en tenir compte.

Champ : ensemble des jeunes résidant en France (hors Mayotte) âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> mars de chaque année et de nationalité française.

Lecture : au 1<sup>er</sup> mars 2015, parmi les jeunes Français de 18-24 ans, 85,6 % sont inscrits sur les listes électorales : 77,2 % ont bénéficié à leur majorité d'une inscription d'office et 8,4 % se sont inscrits volontairement. À cette même date, 87,9 % de l'ensemble de la population française d'âge adulte était inscrite sur les listes électorales.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2014.

## 3. Taux d'inscription en 2014 des jeunes de 18 à 24 ans par région de résidence



Champ : ensemble des jeunes résidant en France (hors Mayotte) âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> mars 2014 et de nationalité française.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2014.

## 5.10 Relations sociales

Avoir des contacts avec sa famille ou ses amis, par le biais de rencontres (visites chez les uns ou les autres, activités communes) ou de communications à distance (par téléphone, SMS, Internet, courrier), contribue à la qualité de vie.

En 2015, 75 % des personnes âgées de 16 ans ou plus et résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine rencontrent des membres de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le ménage) ou communiquent avec eux au moins une fois par semaine. Elles sont un peu moins nombreuses, 63 %, à avoir des contacts (rencontres ou communications) au moins hebdomadaires avec leurs amis. Avoir des contacts hebdomadaires avec sa famille comme avec ses amis est plus fréquent en 2015 qu'en 2011 (+ 3 points). Cette évolution résulte d'une augmentation de la fréquence des communications hebdomadaires (par téléphone, SMS, Internet, courrier) avec la famille (68 % contre 64 %) comme avec les amis (57 % contre 53 %). En revanche, la fréquence des rencontres hebdomadaires est restée stable entre 2011 et 2015 : 48 % pour les rencontres avec la famille et 49 % avec les amis.

La fréquence des contacts dépend de l'étendue du réseau familial et amical, de la proximité géographique de ses membres mais aussi des caractéristiques propres de la personne, en particulier le sexe et l'âge. Les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à échanger très régulièrement avec leur famille : 32 % d'entre elles le font chaque jour et 80 % au moins une fois par semaine, contre respectivement 20 % et 69 % des hommes. En revanche, les hommes voient ou communiquent avec leurs amis chaque semaine autant que les femmes (autour de 63 %).

La fréquence et le type d'échanges varient beaucoup selon l'âge. Les 16-24 ans ont davantage de contacts hebdomadaires avec leurs amis qu'avec leur famille (92 % avec leurs amis contre 67 % avec leur famille). À ces âges, ils sont encore souvent élèves ou

étudiants et voient parfois quotidiennement leurs amis sur leur lieu d'étude. Par ailleurs, la majorité d'entre eux résident encore au domicile parental, et côtoient donc leur famille sans que ces échanges soient comptabilisés ici. Pour toutes les autres classes d'âges, les contacts avec la famille sont plus fréquents qu'avec les amis. La fréquence des échanges avec les amis diminue avec l'âge ; 69 % des 25-39 ans voient ou communiquent avec leurs amis au moins une fois par semaine puis cette part se stabilise au-delà de 50 ans à un peu plus de 50 %. Inversement, les aînés sont plus nombreux que les jeunes à rencontrer des membres de leur famille (55 % parmi les 65 ans ou plus contre 45 % des 25-39 ans). Ils communiquent un peu moins souvent avec eux par téléphone, SMS, Internet ou courrier (respectivement 71 % et 75 %).

Pouvoir mobiliser l'aide de ses proches en cas de besoin est un élément important de la qualité de vie. Au cours des 12 derniers mois, 43 % des personnes interrogées disent avoir eu l'occasion d'obtenir un soutien moral ou une aide financière ou matérielle de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin. Cette aide prend le plus souvent la forme d'un soutien moral : 37 % contre 12 % pour l'aide financière et 14 % pour l'aide matérielle. Le niveau de vie mais aussi l'âge de la personne jouent un rôle prépondérant : les plus jeunes sont 58 % à avoir eu l'occasion d'obtenir une aide quelle qu'en soit la forme, contre 35 % des 65 ans ou plus. Les personnes les plus jeunes reçoivent davantage d'aide sous toutes les formes : 25 % d'entre eux reçoivent une aide matérielle, 31 % une aide financière et 50 % un soutien moral. Parmi les personnes interrogées, 5 % n'ont pas obtenu d'aide alors qu'elles en auraient eu besoin : c'est davantage le cas des personnes âgées de 40 à 49 ans (8 %). ■

### Pour en savoir plus

- « Les aides apportées par les proches – Les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première* n° 1498, mai 2014.
- « Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

## 1. Rencontres et communications avec la famille ou les amis au moins une fois par semaine selon le sexe, la vie en couple et l'âge

en %

	Rencontres		Communications <sup>2</sup>		Communications <sup>2</sup> ou rencontres	
	Famille <sup>1</sup>	Amis	Famille	Amis	Famille	Amis
<b>Ensemble en 2011</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>72</b>	<b>60</b>
<b>Ensemble en 2015</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>68</b>	<b>57</b>	<b>75</b>	<b>63</b>
<b>Sexe</b>						
Hommes	45	51	61	55	69	62
Femmes	51	47	75	58	80	64
<b>Vie en couple</b>						
En couple	48	41	70	50	76	56
Pas en couple	48	62	66	68	72	74
<b>Âge</b>						
16-24 ans	45	79	63	90	67	92
25-39 ans	45	49	75	66	78	69
40-49 ans	40	42	62	53	68	57
50-64 ans	52	41	67	45	75	53
65 ans ou plus	55	44	71	42	80	54

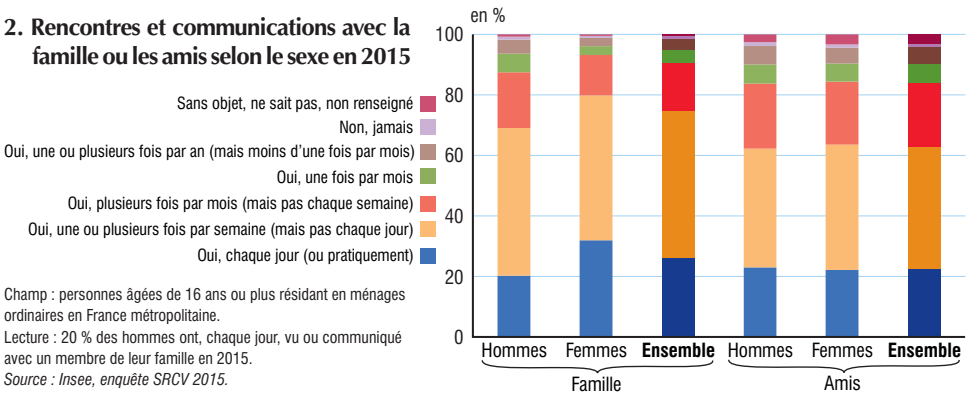
1. En dehors des membres de la famille vivant dans le ménage.

2. Communications par téléphone, SMS, Internet, courrier.

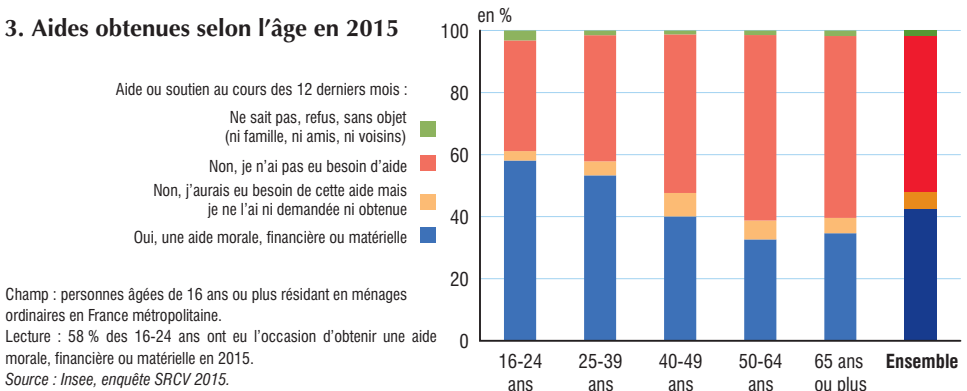
Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV 2011 et 2015.

## 2. Rencontres et communications avec la famille ou les amis selon le sexe en 2015



## 3. Aides obtenues selon l'âge en 2015



## 5.11 Activités personnelles

En 2015, 62 % des personnes de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine utilisent Internet tous les jours ou presque, soit trois points de plus qu'en 2012. Son utilisation quotidienne a progressé pour toutes les classes d'âge au-delà de 25 ans, mais davantage pour les 65 ans ou plus (+ 7 points en trois ans). L'interface simplifiée des ordinateurs, tablettes et *smartphones* a pu influencer sur le comportement des seniors. Néanmoins, la pratique quotidienne d'Internet reste très différente entre les générations : 87 % des 16-24 ans se connectent tous les jours ou presque contre 27 % des 65 ans ou plus ; seuls 2 % des 16-24 ans ne se connectent jamais contre 61 % des 65 ans ou plus. L'usage d'Internet est très diversifié. Rechercher une information sur des biens ou services, dans le domaine de la santé, sur une formation ou encore consulter des sites de voyages est, avec l'envoi et la réception de *e-mails*, la principale raison de la connexion presque quotidienne à Internet (respectivement 90 % et 88 %). Viennent ensuite l'accès à son compte bancaire, la lecture des journaux, le fait de poster des messages sur des réseaux sociaux ou de téléphoner *via* des logiciels comme *Skype* ou *Facetime*. Les plus âgés qui surfent quotidiennement le font presque autant que les plus jeunes pour rechercher une information (86 % contre 94 %) et autant qu'eux pour envoyer des *e-mails*. À l'inverse, poster des messages sur des réseaux sociaux reste l'apanage des plus jeunes : 76 % des 16-24 ans le font contre 15 % des 65 ans ou plus. Téléphoner par Internet est également davantage pratiqué par les 16-24 ans que par les 65 ans ou plus (41 % contre 28 %).

Malgré la concurrence des autres écrans (Internet et jeux vidéo), la consommation de télévision reste à un niveau élevé : en 2012, 85 % des personnes regardent la télévision tous les jours ou presque. La proportion de personnes regardant la télévision varie cependant selon l'âge. Ainsi, 92 % des personnes âgées de 65 ans ou plus regardent la télévision tous les jours contre 76 % pour les 16-24 ans.

### Définitions

**Activité artistique** : jouer d'un instrument, danser, chanter, dessiner, peindre, sculpter, écrire des poèmes ou des histoires, photographier, réaliser des vidéos, etc.

### Pour en savoir plus

- « Enquêtes sur les TIC auprès des ménages 2007 à 2015 », *Insee Résultats* n° 179, mars 2016.
- « L'Internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », *Insee Première* n° 1452, juillet 2013.
- *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique - Éléments de synthèse 1997-2008*, coll. « Culture études », ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

Quant aux sorties culturelles, en 2015, 58 % des personnes de 16 ans ou plus sont allées au moins une fois dans l'année au cinéma et 29 % au moins quatre fois. La fréquentation annuelle est stable par rapport à 2012 mais la fréquentation régulière (au moins quatre fois dans l'année) est en baisse (- 4 points) et principalement marquée parmi les 16-24 ans (- 9 points). En 2015, 54 % des personnes ont assisté à au moins un spectacle vivant (théâtre, concert, etc.) et 53 % ont visité au moins un musée ou un site culturel. Enfin, 28 % des personnes interrogées ont assisté à au moins un événement sportif dans l'année. Certaines de ces pratiques fluctuent avec l'âge. Ainsi, les écarts de fréquentation des salles de cinéma selon l'âge sont particulièrement marqués : 85 % des jeunes de 16 à 24 ans sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année contre 32 % des 65 ans ou plus. Assister à un événement sportif concerne aussi davantage les jeunes que les aînés. À l'inverse, la proportion des personnes qui visitent des sites culturels ou qui assistent à des pièces de théâtre ou vont écouter des concerts est plutôt stable entre 16 et 65 ans, et commence à diminuer au-delà de 65 ans seulement.

En France, en 2015, dans le cadre des loisirs, 17 % des personnes ont déclaré pratiquer au moins une **activité artistique** au cours des douze derniers mois ; 3 % pratiquent tous les jours et 8 % au moins une fois par semaine sans pratiquer tous les jours. La pratique artistique fluctue en fonction du sexe et plus légèrement en fonction de l'âge : 20 % des femmes interrogées ont pratiqué au moins une activité artistique en 2015 contre 14 % des hommes. Parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans, 20 % ont pratiqué au moins une activité artistique. Cette proportion diminue pour les personnes âgées de 25 à 39 ans et celles de 40 à 49 ans puis progresse à nouveau aux âges supérieurs. La présence d'enfants en bas âge peut expliquer la plus faible pratique d'activités artistiques aux âges intermédiaires. ■

## 1. Fréquence d'utilisation de la télévision et d'Internet en 2012 et 2015

en %

	Ensemble	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
<b>Proportion de personnes ayant regardé la télévision tous les jours ou presque en 2012<sup>1</sup></b>	<b>85</b>	76	83	82	87	92
<b>Proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois en 2012<sup>2</sup></b>						
Tous les jours ou presque	59	87	77	68	55	20
<b>Proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois en 2015<sup>2</sup></b>						
Tous les jours ou presque	62	87	81	70	57	27
<i>dont : pour rechercher des informations (biens et services, santé, formations, wikipédia, voyages)</i>	<b>90</b>	94	90	89	89	86
<i>pour envoyer et recevoir des e-mails</i>	<b>88</b>	88	90	87	86	89
<i>pour accéder à son compte bancaire</i>	<b>68</b>	60	77	70	68	60
<i>pour lire des journaux ou des magazines</i>	<b>50</b>	54	53	44	48	49
<i>pour créer un profil ou poster des messages sur des réseaux sociaux</i>	<b>44</b>	76	57	37	26	15
<i>pour téléphoner par Internet</i>	<b>30</b>	41	32	25	27	28
Pas tous les jours, mais au moins une fois par semaine	12	10	12	16	14	9
Moins d'une fois par semaine	4	2	2	4	5	4
Jamais / ne sait pas / sans objet	22	2	4	9	23	61
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. La source est SRCV 2012.

2. La source est Tic 2012 et 2015.

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Sources : Insee, TIC 2012 et 2015, enquête SRCV 2012.

## 2. Pratiques culturelles en fonction de l'âge en 2015

en %

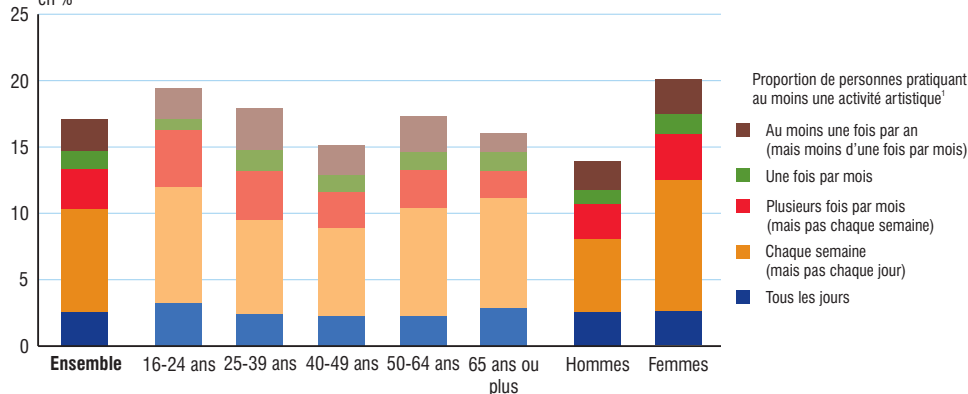
	Ensemble	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
<b>Proportion de personnes ayant au moins une fois sur un an ...</b>						
été au cinéma	58	85	70	66	48	32
<i>dont : au moins quatre fois</i>	<b>29</b>	54	32	30	24	15
été à un spectacle vivant (concert, théâtre, etc.)	54	60	62	59	54	39
<i>dont : au moins quatre fois</i>	<b>18</b>	22	20	18	18	13
visité un site culturel	53	51	59	55	56	44
<i>dont : au moins quatre fois</i>	<b>20</b>	17	21	20	24	18
vu un événement sportif en direct	28	41	35	34	24	14
<i>dont : au moins quatre fois</i>	<b>11</b>	19	12	15	9	6

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

## 3. Pratique artistique dans le cadre des loisirs en fonction du sexe et de l'âge en 2015

en %



1. Exemple d'activité artistique : jouer d'un instrument, danser, chanter, dessiner, peindre, sculpter, écrire des poèmes ou des histoires, photographier, réaliser des vidéos, etc.

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.



## 5.12 Satisfaction dans la vie en général

Pour mesurer la qualité de vie des populations, deux angles d'approche complémentaires peuvent être retenus : l'évaluation à partir d'indicateurs objectifs (niveau de vie, difficultés matérielles, etc.) et les mesures subjectives. L'évaluation de la **satisfaction** dans la vie sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») est un des indicateurs possibles du bien-être subjectif.

En 2014, les personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine attribuent en moyenne une note de satisfaction de 7,1 à la vie qu'elles mènent actuellement. Les réponses sont très concentrées puisque 94 % des personnes déclarent un niveau de satisfaction supérieur ou égal à 5 et la moitié un niveau supérieur ou égal à 8.

Le bien-être ressenti dépend des conditions de vie matérielles : moins les personnes sont confrontées à des **difficultés matérielles**, plus elles se déclarent satisfaites de leur vie. Les personnes sans aucune difficulté matérielle attribuent une note de satisfaction dans la vie de 7,8 contre 6,8 pour celles confrontées à 5 difficultés et 5,3 pour celles confrontées à au moins 10 difficultés. La satisfaction dans la vie tend à s'accroître également avec le niveau de vie : elle est de 6,3 en moyenne pour les 10 % des personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> décile de niveau de vie) contre 7,7 en moyenne pour les 10 % les plus aisées (dernier décile). L'effet positif d'une hausse de niveau de vie sur la satisfaction dans la vie est cependant plus élevé dans la première moitié de l'échelle des niveaux de vie que dans la seconde. La

situation vis-à-vis de l'emploi influe aussi sur le bien-être ressenti : les personnes au chômage attribuent une note moyenne de 6,3 à leur satisfaction dans la vie, contre 7,3 pour celles en emploi et 7,9 pour celles en étude.

Le sexe n'est pas un facteur déterminant : hommes et femmes donnent une note de satisfaction sensiblement égale à leur vie (7,2 contre 7,1). En revanche, l'âge et la composition du ménage jouent sur le niveau du bien-être subjectif. La satisfaction dans la vie, est la plus élevée pour les plus jeunes (7,7 pour les 16-24 ans). Elle diminue ensuite avec l'âge jusqu'à 45-49 ans, puis se stabilise jusqu'aux environs de 80 ans avant de baisser pour les âges avancés (6,5 pour les 85 ans ou plus). Les personnes qui vivent en couple, qu'elles aient ou non des enfants, ont un niveau de satisfaction dans la vie sensiblement plus élevé (environ 7,5) que celles qui ne sont pas en couple (6,5 pour les personnes à la tête d'une famille monoparentale et 6,6 pour les personnes seules).

Par ailleurs, l'état de santé ressenti est un facteur important : les personnes jugeant leur état de santé « très bon » attribuent une note moyenne de 7,9 à leur vie en général, contre 4,2 pour celles l'estimant « très mauvais ». Enfin, la qualité des liens sociaux influe sur le niveau de satisfaction dans la vie : les personnes très satisfaites de leurs relations avec leur famille ainsi qu'avec leurs amis, sont plus souvent satisfaites dans leur vie (entre 7 et 8 en moyenne) que celles très peu ou pas satisfaites de leurs liens relationnels (moins de 6 de moyenne). ■

### Définitions

**Satisfaction** : évaluation subjective que chacun fait de sa vie dans son ensemble ou dans les différentes dimensions qui la composent. Les questions de satisfaction posées annuellement sur une échelle de 0 à 10 dans l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) portent sur la vie menée actuellement, le logement, le travail, les loisirs, la famille, les amis et la santé.

Il convient de rester prudent quant à l'interprétation des variables subjectives qui ne sont pas à l'abri d'erreurs de mesure du fait de facteurs externes (aléas climatiques, calendaires, événements nationaux ou internationaux, etc.) ou de facteurs propres à l'enquête (méthodologie, ordre des questions) ou à l'individu lui-même (interprétation des échelles de réponse). Indépendamment du niveau de mesure, soumis à ces aléas, la relation avec d'autres facteurs ou les écarts entre groupes socio-démographiques peuvent être plus facilement interprétés.

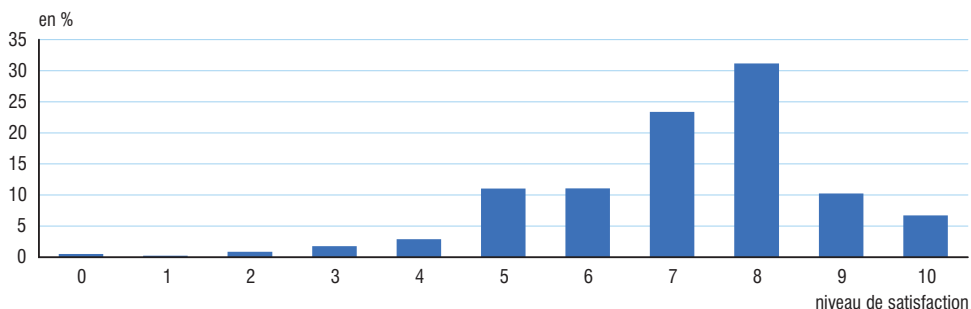
**Difficultés matérielles** : liste de 27 difficultés matérielles ou restrictions budgétaires parmi 4 grands thèmes : insuffisance des ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

### Pour en savoir plus

- « Satisfaction et qualité de vie », *Économie et Statistique* n° 469-470, 2014.
- « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee première* n° 1428, janvier 2013.
- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

# Satisfaction dans la vie en général 5.12

## 1. Satisfaction dans la vie en général en 2014



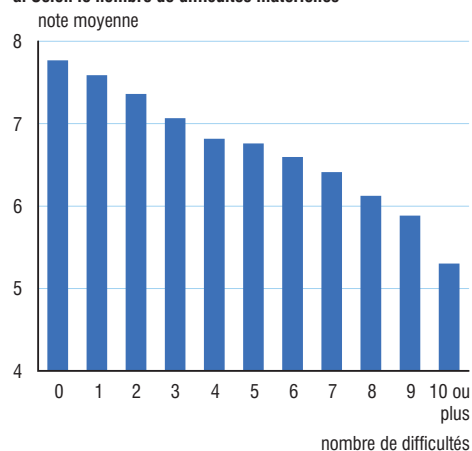
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Lecture : à la question « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement », 23 % des personnes interrogées déclarent un niveau de satisfaction de 7.

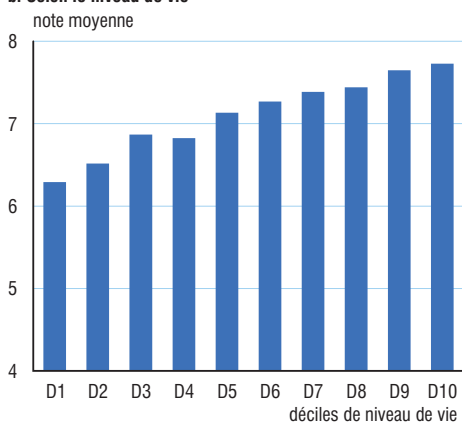
Source : Insee, enquête SRCV 2014.

## 2. Satisfaction moyenne dans la vie en 2014

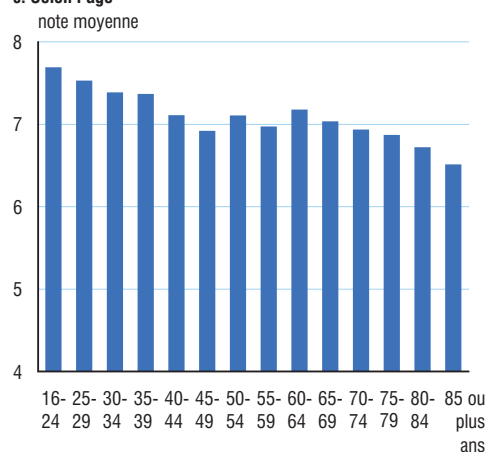
### a. Selon le nombre de difficultés matérielles



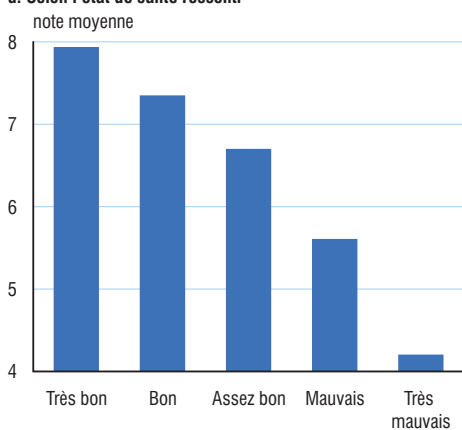
### b. Selon le niveau de vie



### c. Selon l'âge



### d. Selon l'état de santé ressenti



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2014.